

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	46 (1938)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Députation fédérale auprès de S. M. le Roi de Sardaigne (1834)
<b>Autor:</b>	Dolt, G.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-36110">https://doi.org/10.5169/seals-36110</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

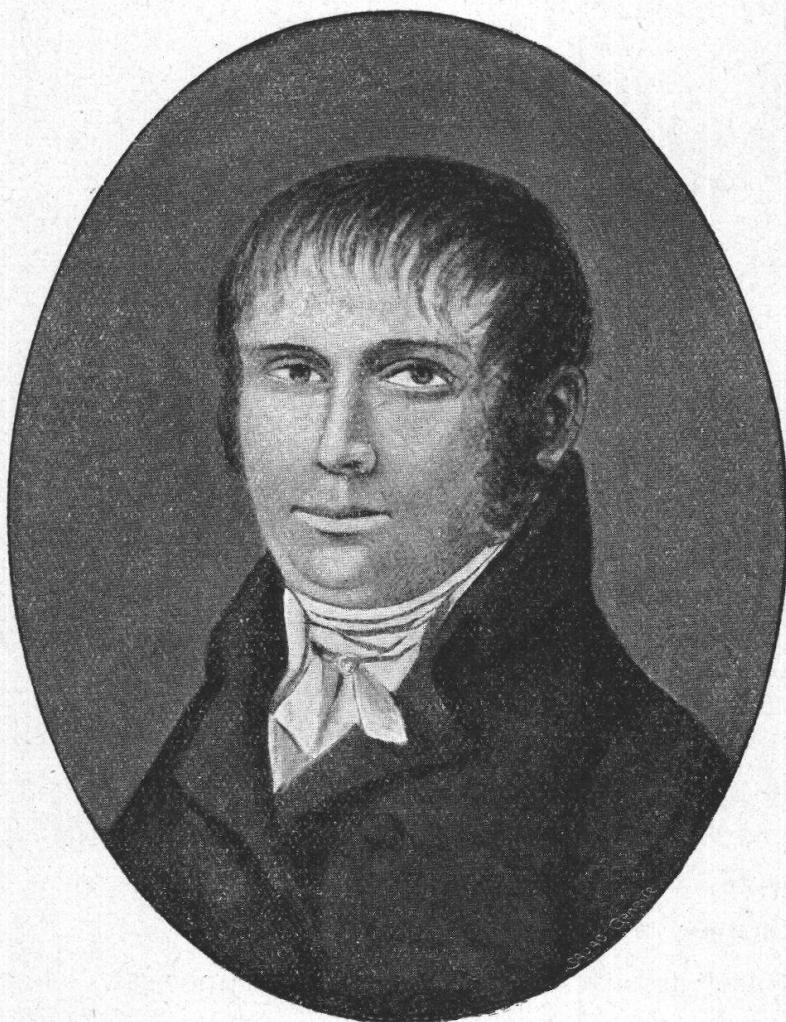
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Le landamman  
EMMANUEL DE LA HARPE  
(1782-1842)<sup>1</sup>

*Cliché obligamment prêté par M: F.-J. Dubois,  
Conservateur du Musée historiographique.*

<sup>1</sup> Emmanuel de la Harpe, fils du général Amédée de la Harpe, Dr en droit de l'Université de Tübingen, avocat à Lausanne en 1810, membre du Tribunal d'appel en 1818, conseiller d'Etat en 1823, landamman en 1830, dix fois député à la Diète fédérale, commissaire fédéral en Valais en 1839, corédacteur des codes civil et pénal vaudois. (*Note de la Réd.*)

## Députation fédérale auprès de S. M. le Roi de Sardaigne (1834)

---

« *Le vendredi 6 juin, je reçois la visite inattendue de Mr. Am Rhyn, Chancelier de la Confédération, qui, en me remettant une lettre du Directoire pour le Conseil d'Etat, m'annonce que j'ai été désigné par lui pour aller complimenter le Roi Charles-Albert à Chambéry, conjointement avec Mr. L'ancien Landammann de la Harpe. En cas de refus de ma part, il est chargé de s'adresser à Mr. le Syndic Fatio. Il m'annonce que Mr. de la Harpe a accepté et qu'il est chargé de mettre par écrit nos instructions.*

» Nous devons (suivant lui) exprimer au Roi *nos regrets* des événements de février et dire un mot sur ce que la Confédération reconnaît le droit de la Sardaigne de demander la punition des Suisses complices. Je lui fais connaître ma répugnance pour une semblable mission et ma résolution d'en référer au Conseil d'Etat.

» Le Conseil d'Etat en délibère après la séance du Conseil Représentatif.

» Il charge le Collège des Syndics d'entendre Mr. Am Rhin, et il en délibère de nouveau l'après-midi.

» Je lui expose que mon désir est de refuser et je vote dans ce sens ; mais la majorité du Conseil d'Etat m'invite à accepter ; et je déclare que je me rendrai à cette

invitation si je puis m'entendre avec Mr. de la Harpe sur ce que nous serons dans le cas de dire.

» A l'issue du Conseil d'Etat j'ai prévenu Mr. le *Chancelier Am Rhin* de ma résolution ; et nous sommes partis à minuit pour *Lausanne*.

» *Le samedi 7 juin.*

» Nous sommes arrivés à Lausanne à 8 heures du matin. Mr. L'ancien Landammann de la Harpe est venu aussitôt me voir. En 5 minutes nous avons été d'accord. Nous sommes convenus et Mr. le Chancelier (chargé de nous donner nos instructions y a consenti) ; que dans le discours des Députés au Roi, le mot de *regrets* ne s'y trouverait pas et qu'il ne serait pas fait mention de la punition des complices Suisses.

» Nous sommes repartis pour Genève à 2 h. ; cependant comme nous avions appris qu'une estafette de Zurich avait passé et avait des lettres pour Mr. le Chancelier, nous nous sommes réservés avant d'accepter notre mission de connaître le contenu de cette dépêche.

» Elle nous est parvenue à *Rolle* où nous avons rencontré un huissier du Conseil d'Etat<sup>4</sup> qui la portait à Lausanne à M. *Am Rhin*.

» C'était une lettre de M. Hess qui annonçait que *Mr. le Cte de Rumigny* lui avait fait quelques observations sur la convenance de s'assurer par l'Ambassade de France à Turin de la manière dont serait reçue la mission à Chambéry et de son résultat.

» Mr. Hess nous demandait donc de suspendre notre départ.

» Nous arrivâmes à Genève à 10 h. ½ du soir.

» *Dimanche le 8 juin 1834.*

» A mon arrivée à Genève je trouvai : 1) Une lettre de *Mr. Rossi*<sup>5</sup> qui m'entretenait de la convenance d'une Députation pour terminer nos querelles. Il pensait qu'elle devait être *cantonale*. (Voyez sa lettre du 4 juin 1834.)

» Je lui répondis le 9 ct ; que je faisais partie d'une Députation fédérale ; quant [à] une Députation cantonale... *jamais*. 2) Un courrier de *Mr. le Cte de Rumigny* avec une lettre de cet Ambassadeur.

» Il m'envoyait *copie* d'une dépêche de *Mr. le Cte de Rigny*<sup>6</sup> ; *sa réponse* ; une *lettre de Mr. Hess*.

» Il résulte de toutes ces pièces que toute la Diplomatie s'était occupée des moyens de faire finir les querelles actuelles au moyen d'une mission à Chambéry. On avait prié *la France* d'intervenir dans ce but.

» *Une seconde lettre de Mr. de Rumigny* m'arriva par le courrier de dimanche matin. *M. de Rumigny* avait été informé que *Mr. Rossi* avait dû m'écrire, et appuyait aussi la *démarche cantonale*. Je répondis à *Mr. de Rumigny* par son même courrier, le dimanche matin.

» Quant à la *Démarche cantonale... jamais*.

» J'écrivis par le même courrier à *Mr. le Bourg[mestre] Hess* pour *lui faire connaître mon acceptation* et ma condition : *que la Députation ne sortirait pas de la ligne des réponses du Directoire fédéral aux puissances*.

» (Voyez les lettres de *Mr. le Cte de Rumigny*.)

» *Lundi le 9 juin 1834. — Il y eut au Conseil Représentatif une violente sortie de Mr. Rilliet-Constant au sujet de la possibilité d'une Députation auprès du Roi de Sardaigne, même fédérale.*

» *Mardi le 10 juin. (MM. de la Harpe et Am Rhin dînent chez moi.)*

» *Mercredi le 11 juin.*

» Pendant que je siégeais à la *com. [mission] des Introduct. [ions]* à la Diète arrive une Estafette de Zurich (à 5 h. ½ du soir) ; il y avait des lettres de *Mr. Hess* pour *Mr. Am Rhin* ; *Mr. de la Harpe* et moi.

» Ma lettre du 10 Juin renfermait le passage suivant : *Vous ne devrez pas perdre de temps pour exécuter cette mission* si l'on est sûr qu'il n'y aura pas de mesures ultérieures d'exécution de la part de la Sardaigne. » *Mr. Hess* revenait encore sur l'expression *de regrets* qui devrait se trouver dans le discours. Du reste il s'en rapportait à notre prudence.

» (Voyez la dite lettre.)

» La lettre à *Mr. le Chancelier* (Voyez traduction de la dite Lettre) disait :

» Hâitez autant qu'il sera possible la Députation et cela dans le sens convenu.

» *Une Députation réfléchie, calme et point précipitée doit avoir gain de cause.*

» *Morier*<sup>7</sup>, *Séverine*<sup>8</sup> et *Rumigny* ont recommandé la Députation dans l'Intervalle ; et d'après ce que *La Tour* a laissé entrevoir à Paris, le résultat de la mission serait assuré.

» D'après ces dépêches, nous nous décidâmes immédiatement à faire partir une estafette pour *Chambéry* et *Mr. le Chanc[elier] Am Rhin* adressa à *Mr. le Baron de Vignet* l'office suivant :

» *A son Excellence M. le Baron de Vignet Ministre plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de S. M. le Roi de Sardaigne, en Suisse, à Chambéry.*

» Les Bourgmestres et Conseil d'Etat du Canton de Zurich, Directoire fédéral, ayant résolu de faire complimenter au nom de la Confédération Suisse Sa Majesté le Roi de Sardaigne, pendant son séjour en Savoie, et ayant choici pour cette honorable mission : *Mr. de la Harpe, ancien Président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, et Mr. Rigaud, ancien 1<sup>er</sup> syndic du Canton de Genève* ; le soussigné se fait, par ordre du Directoire fédéral, un devoir d'en informer Son Excellence Monsieur le Baron de Vignet, Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire de Sardaigne en Suisse.

» Espérant qu'il plaira à Sa Majesté d'accueillir favorablement ces vœux et ces félicitations, le soussigné doit prier Mr. le Baron de Vignet de bien vouloir faciliter à Messieurs les Envoyés (Suisse) l'accès auprès du Roi et lui notifier pour l'information de M.M. de la Harpe et Rigaud qui se trouvent actuellement à Genève, le jour et le lieu de l'Audience que Sa Majesté voudra bien accorder à Mess[ieurs] les Envoyés.

» Le soussigné attend à Genève la réponse que Mr. de Vignet voudra lui faire et saisit cette occasion, etc.

» Au nom et par ordre du Bourgmestre, Genève, le 11 juin 1834.

» Le Chancelier de la Confédération Suisse :  
(signé) Am Rhin.

*Jeudi 12 juin 1834.*

« Je vis *Mr. de la Harpe* dans la matinée; nous conférames, fîmes et corrigéâmes divers projets pour le *discours à adresser au Roi*.

» A 10 h. ½ du soir, arriva par le retour de l'Estafette la réponse de Mr. le Baron de Vignet, ainsi conçue :

» Chambéry, le 12 juin 1834.

» Monsieur le Chancelier,

» L'office<sup>9</sup> que vous m'avez fait l'honneur de m'adres-  
ser en date de hier au nom du Directoire Fédéral a été  
porté sans retard à la connaissance du Roi. S. M. m'a  
donné l'ordre de vous annoncer, Monsieur le Chancelier,  
qu'elle aura un grand plaisir à recevoir MM. les Députés  
de la Confédération Suisse à Chambéry, Dimanche pro-  
chain, 15 du courant, dans la matinée. Je fais donner des  
ordres aux frontières, pour que ces Messieurs n'éprou-  
vent aucune espèce d'obstacles ; qu'ils soient exemptés  
de toute visite aux Douanes, et qu'ils trouvent partout  
tous les égards qui leur sont dus. Si, à leur arrivée à  
Chambéry, ils veulent bien me faire prévenir, je m'em-  
presserai de les voir et de leur offrir toutes les facilités  
qui pourront leur être agréable.

» Je sais is cette occasion pour vous offrir, Monsieur  
le Chancelier, la nouvelle assurance de ma haute consi-  
dération.

» Le ministre de Sardaigne en Suisse :

(signé) Bon de Vignet. »

*Vendredi 13 juin.*

« Nous partons en Poste pour Chambéry à 11 h. Dîner  
à Frangy.

» Coucher à Aix-les-Bains (nous y voyons *Micheli*<sup>10</sup>,  
*Martin*<sup>11</sup> et *Massé*<sup>12</sup>). Aix est décoré et pavoisé pour le  
passage du Roi.

» Nous arrêtons définitivement le Discours. »

*Samedi 14 juin.*

« Départ d'Aix à 9 h.

» Nous arrivons à Chambéry à 10 h. 3/4. Nous logeons à l'Hôtel de la Poste. A 2 heures nous informons par écrit Mr. *le Bon de Vignet*<sup>13</sup> de notre arrivée.

» Mr. *le Comte de Costa*, attaché à la Légation, arrive aussitôt et nous annonce que *Mr. de Vignet* est au château. *Mr. le Baron de Vignet* ne tarde pas à arriver; nous fait les offres de service les plus obligeantes et nous propose de revenir nous chercher à 8 heures, pour nous présenter à *Mr. le Comte de la Tour*, *Ministre des Relations Extérieures*.

» Ce que nous acceptons.

» Nous nous y sommes en effet rendus à cette heure. Le ministre nous a accueilli de la manière la plus distinguée. Dans la conversation confidentielle qui eut lieu, nous parlâmes de divers projets sur lesquels je reviendrai; mais je veux avant dire aussi quelques mots de notre premier entretien avec *Mr. le Bon de Vignet*.

» Nous<sup>15</sup> parlâmes confidentiellement des notes et nous exprimâmes avec force à *Mr. le Bon de Vignet* le juste mécontentement de la Suisse et particulièrement des deux Cantons qui avaient mis tant d'activité dans leurs mesures au mois de février dernier.

» L'impression des citoyens Suisses est profonde sur l'injustice des mesures prises par la Sardaigne; il ont été surchargés de service pendant un mois; l'entreprise a échoué et maintenant pour récompense, ils souffrent des mesures exceptionnelles prises par la cour de Sardaigne.

» *Mr. de Vignet* dit que tout le mal était venu de la forme de la réponse du Directoire à une note toute bienveillante; sans cela tout était fini. Il espère que main-

tenant la Démarche du Directoire va tout terminer. Il va partir Lundi pour *Baden* et s'entendra avec ses collègues.

» Là-dessus nous avons insisté pour que la cessation des mesures fut aussi prompte que possible.—*Mr. de Vignet* nous a insinué que nous devrions dans notre discours dire un mot sur le principe du *droit de parité*<sup>16</sup> des ressentiments suisses comme étant de droit international ; nous lui avons déclaré que notre discours officiel ne contiendrait rien à ce sujet.

» Alors, a-t-il dit, si le Roi vous en parle, j'espère que vous lui répondrez dans ce sens. Vous devez savoir qu'ici nous n'imprimons rien.

» Nous n'avons l'un et l'autre rien répondu à cette nouvelle insinuation.

» Il m'a parlé de la Lettre du Conseil d'Etat au Directoire ; qui conteste le droit de demander la punition. Je lui ai répondu que je m'étonnais que la Diplomatie s'occupât d'une pièce saisie par un sténographe et publiée par un journal ; que cette pièce était du domaine de la correspondance du Conseil d'Etat avec le Directoire fédéral, et qu'elle n'était nullement adressée aux Puissances ; qu'au surplus je ne prétendais pas par cette observation désavouer en aucune manière les principes qu'elle contenait. — Que je puisse au reste lui déclarer que je ne connaissais aucun individu Suisse qui pût être considéré comme légalement coupable ; que *Mr. Chaulmontet*<sup>17</sup> dont il me parlait avait pu se rendre à *Annemasse* ; mais qu'il n'ait sûrement aucun acte qui pût le rendre légalement recherchable.

» Que *Mr. de Vignet*, témoin de tous ces évènemens avait pu juger par lui-même des efforts du Gouvernement et de tout ce qu'avait fait la population.

» Dans notre conversation avec *S. Ex. Mr. le Cte de la Tour* j'ai retenu les idées suivantes :

» Les deux Etats la *Sardaigne* et la *Suisse*, a dit Mr. de la Tour, ont le plus grand intérêt à bien vivre ensemble ; notre position, quoiqu'avec des formes de Gouvernement différentes, a beaucoup de rapport et nous conseille d'être amis. Sans cela nous devons réciprocurement prendre notre appui sur de puissants voisins et nous perdons, par cette protection, de notre indépendance. Il n'a pas tenu à la Sardaigne, dit *Mr. de la Tour*, que cela ne fut ainsi. Elle était la partie qui avait souffert ; il fallait que le Directoire nous dit un mot à ce sujet ; on l'a attendu plus d'un mois ; mais ce mot n'est pas venu. Alors on a dû se plaindre et on l'a fait dans les termes les plus mesurés. Le Directoire a répondu de manière à obliger la Sardaigne à envoyer une nouvelle note et à demander catégoriquement ce qu'on lui contestait. — Le Directoire a répondu en déclarant que les poursuites demandées étaient dans la compétence des Cantons ; on se serait contenté de cette réponse ; on comprenait la position des Cantons ; mais à l'époque où on nous renvoyait aux Cantons, l'un d'eux avait déjà livré à la publicité une lettre par laquelle il se refusait à diriger les poursuites. — En France non seulement des poursuites ont été ordonnées ; mais après les événements des Echelles ; *Mr. le Duc de Broglie*<sup>18</sup> a fait une démarche auprès de notre ambassade à Paris pour témoigner des regrets et *Mr. de Barante*<sup>19</sup> a fait de même à Turin. —

» Mais la *Suisse* n'a rien fait ; elle ne nous a pas même prononcé le mot de *regrets*.

» Nous lui avons fait observer que la *Suisse* avait

répondu par *des faits* ; et que les faits valaient mieux que des paroles ; nous avons<sup>20</sup> insisté sur tout ce qu'avaient fait les Cantons frontières et le Directoire ; l'arrêté des 20 ½ Etats ; tout cela spontanément. Aussi nos citoyens qui tous font partie des milices éprouvent le sentiment que la conduite à l'égard de la Suisse est injuste et puis dans quelle forme était la *dernière note* ? elle était dans une forme inusitée et offensante par ses prescriptions et ses menaces.

» Nous avons saisi cette occasion, Mr. de la Harpe et moi, pour insister pour que les mesures restrictives cessassent le plus promptement possible ; et cela d'autant plus que<sup>21</sup> l'on ne pouvait pas reprocher à la Suisse d'avoir délivré de faux passeports. — C'est vrai, a dit *Mr. de la Tour*. J'espère, a-t-il ajouté, que tout va finir et que la Démarche de la Confédération terminera tout.

» Il s'est plaint ensuite du refus de poursuivre ; mais ne nous a demandé aucun engagement. J'ai dit que je ne connaissais pas de Suisses légalement coupables. A la bonne heure ; mais pourquoi ne nous l'a-t-on pas dit ; cette réponse nous aurait suffi. — Un Etat, vis-à-vis duquel il y a eu violation de territoire, doit forcément le ressentir. — Nous avons reçu des offres des Etats d'Allemagne ; nous ne pouvions pas les refuser. Nous n'avons pris les mesures que deux jours après eux ; et encore les avons-nous adoucies le plus possible. Nous savons bien qu'elles sont contraires aux intérêts des deux pays ; mais toutes les puissances nous disent : Comment, vous n'obtenez pas satisfaction ! Vous souffririez comme 3 et nous comme 1. — Ce que j'ai contesté ; observant que nous pensions que ce serait l'inverse. — Il y a encore à Berne *Mazini*<sup>22</sup> et d'autres (Il n'a rien dit sur Genève à ce sujet).

» *Zurich* par 2 lignes pourrait tout finir.

» Mr. Vignet va partir et j'espère que tout finira.

» Le Directoire, dans sa réponse, a été plus sévère pour nous que pour tous les autres et cependant nous étions la partie offensée ; dans la réponse aux autres notes, il s'est servi de l'expression de *mesures restrictives* et pour nous deux fois il a qualifié ces mesures de l'épithète de *vexatoires*.

» Nous ne demandions que quelques mots d'amitié de la part de la Suisse ; on ne nous les a pas dits. La Députation actuelle est un témoignage d'égards ; je pense qu'elle finira tout.

» Le ministre nous a dit ensuite que le *Roi* nous *donnerait Audience au château* le lendemain Dimanche à 11 h.  $\frac{1}{2}$  et la Reine après la messe <sup>23</sup>. »

*Dimanche 15 juin.*

« Nous avons fait une promenade de 7 h. à 8 h.  $\frac{1}{2}$  avec Mr. le *Baron de Vignet* qui était venu nous chercher.

» *Mr. de Vignet* nous a demandé de nouveau d'être confiants avec le Roi ; il nous a dit qu'il s'intéressait vivement à la Suisse ; il nous a répété que rien ne s'imprimait ici.

» A 11 h.  $\frac{1}{4}$  Mr. le *Baron de Vignet* est venu nous chercher ; nous sommes montés au château en voiture à 4 chevaux (habit régulier, épée, etc.).

» Arrivés dans une grande salle pleine d'officiers et de gens de la Cour, nous avons été introduits les premiers à l'*Audience du Roi* par le *Gentilhomme de la Chambre*. Mr. de Vignet nous accompagnait. Le Roi nous a reçu debout ; il avait auprès de lui le *Comte de la Tour*.

» Mr. de la Harpe s'est adressé à Lui dans ces termes :

» Sire,

» Les Rois vos prédécesseurs n'ont jamais visité les provinces de leurs Etats, voisines de la Suisse, sans que la Confédération ne se soit empressée de leur adresser l'assurance de son attachement.

» Le Directoire fédéral, suivant cet antique usage, saisit l'occasion du séjour de Votre Majesté dans les Etats de Savoie pour lui faire exprimer les sentimens de la Confédération Suisse, envers sa Royale personne et son Auguste famille.

» En nous faisant l'honneur de nous désigner, Monsieur Rigaud et moi, pour nous rendre auprès de Votre Majesté, l'Autorité Directoriale nous a chargé de vous offrir, Sire, avec ses félicitations pour votre heureuse arrivée, ses vœux pour la prospérité du règne de Votre Majesté et pour le bonheur de son peuple.

» Les rapports soutenus entre l'ILLUSTRE Maison de Savoie et le Corps Helvétique ont donné naissance à ces relations journalières d'amitié et de bon voisinage, qui lient les deux nations et qui concourent si puissamment à leur bonheur réciproque.

» La conservation de ces relations intéresse également les deux Etats.

» Le corps Helvétique a constamment cherché à resserrer les liens existants, et lorsqu'il a eu dernièrement à déplorer une tentative coupable, autant qu'insensée, faite sur ses frontières, les mesures qu'il a prises spontanément pour la réprimer ont été la preuve la plus écla-

tante du prix qu'il met à remplir les devoirs que réclament les Droits internationaux.

» Sire,

» En présentant à Votre Majesté la lettre que le Directoire Fédéral nous a remise, nous La prions d'agréer l'hommage de notre profond respect. »

Voici le texte de la Lettre du Directoire :

» Sire,

» La présence de V. M. dans les provinces limithropes de la Suisse est un motif d'allégresse pour toute une population dévouée à son Roi. Elle est en même temps pour la Confédération Suisse l'objet d'une vive satisfaction, en lui permettant d'offrir à V. M. l'expression d'une considération aussi sincère que respectueuse.

» Les Bourgmestres et Conseil d'Etat du Canton de Zurich, Directoire Fédéral, ont chargé *Messieurs de la Harpe*, ancien Président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, et *Rigaud*, anc. Prem. syndic du Canton de Genève, de présenter à V. M. les félicitations de la Confédération Suisse pour sa bienvenue.

» En agréant cette mission et en accordant à nos Envoyés l'Audience qu'ils seront dans le cas de solliciter, Votre Majesté donnera à la Suisse une nouvelle preuve d'intérêt à laquelle nous serons très-sensibles.

» Veuillez, Sire, recevoir avec bonté les Magistrats qui auront l'honneur d'être auprès de vous les interprètes de la Confédération et ajouter foi aux voeux, aux félicitations et aux hommages qu'ils sont chargés de vous offrir. Daignez encore les écouter avec bonté lorsqu'ils exprimeront à V. M. le vif désir de la Confédération Suisse d'entretenir avec les Etats de la monarchie Sarde les rela-

tions les plus affectueuses et les plus favorables aux intérêts des deux pays.

» Nous prions Votre Majesté d'honorier nos Envoyés d'un accueil favorable et d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel nous sommes

» De Votre Majesté

» Les très obéissants serviteurs fidèles et bons amis.

» Les Bourgmestres...

(signé) J. Jaq. Hess <sup>24</sup>.

Le Secrétaire d'Etat de la Confédération

(signé) De Gonzenbach <sup>25</sup>.

» Zurich, le 3 juin 1834.

» Le Roi nous a répondu en nous exprimant son attachement pour la Suisse et nous parlant des rapports commerciaux nombreux qui existaient entre les deux Etats ; puis il s'établit une conversation sur la Suisse et la Savoie tout à fait étrangère à la politique. Il me parla en particulier de tous les embellissements faits à Genève <sup>26</sup>.

» Nons nous retirâmes ensuite. Le Roi donna encore quelques audiences ; puis LL. MM. furent à la Messe ; nous saluâmes à leur passage et pendant la messe nous nous promenâmes dans les Jardins accompagnés de LL. EE. Mr. le Baron de Vignet et Mr. le Baron de Tschüdi <sup>27</sup>, ministre de Naples en Suisse.

» Après la Messe *La Reine* nous reçut en grand costume de cour ; ayant derrière elle les Dames d'honneur et étant debout. — Après les compliments de *Mr. de la Harpe*, Elle nous remercia et parla avec intérêt de la Suisse et de ses beaux sites dont l'avait souvent entretenue son frère le Grand Duc de Toscane.

» Nous avions été introduits les premiers auprès de la Reine. Après l'Audience nous fûmes invités au dîner de *LL. MM.* et au cercle qui devait avoir lieu à 5 h. ½.

» *Mr. de la Tour* nous demanda un nouvel entretien et nous passâmes chez lui en quittant le Château.

» Il nous dit <sup>28</sup> que le Roi avait entendu avec intérêt notre discours, qu'il était fort bien ; et qu'il n'aurait eu à faire aucune réflexion si ce discours avait été prononcé au nom des Cantons de *Vaud* et de *Genève* ; mais que la *Confédération* n'avait pas fait autant que ces deux Cantons ; que le mot de *regrets* sur ce qui s'était passé ne se trouvait point dans le discours ; cependant c'est nous, dit-il, qui avons été attaqués ; cela a frappé le Roi ; je désire pouvoir lui dire qu'il n'y a pas de doute sur les sentimens de la Confédération à cet égard ; ainsi, MM., je vous le demande, la Confédération a-t-elle ou non éprouvé *des regrets*.

» La contestation s'établissait ainsi sur le mot *déplorer* dont nous nous étions servis ; nous lui avons répondu qu'il ne pouvait se méprendre sur les sentiments de la Confédération ; que les faits parlaient assez haut. Le mot *Regrets* eût mal exprimé la pensée de la Confédération et semblerait indiquer que la *Confédération a eu des torts*, ce qu'elle ne reconnaît nullement ; mais elle *déplore* un événement indépendant d'Elle et dont elle a cherché à arrêter les conséquences par tous les moyens.

» Cette explication a pleinement satisfait le Ministre. Elle ne lui a été donnée d'une manière complète qu'à la fin de la Conférence. S. Exc. était souvent revenue sur ce sujet.

» J'ai dit au Roi, ajouta le Ministre, que quant aux coupables dont vous nous aviez demandé la punition, *Mr. le Land.[ammann] de la Harpe* m'avait dit qu'il n'en

connaissait point et que *Mr. Rigaud* m'avait dit qu'il en connaissait deux ; mais qu'ils n'étaient pas *légalement* coupables. (Ici j'ai interrompu le Ministre en lui disant que je n'avait aucun souvenir de lui avoir dit ce qu'il mettait dans ma bouche ; que sûrement il faisait confusion avec ce qui avait pu lui être dit d'autre part ; que je lui avait dit : que je n'en connaissais point ; que je savais bien que quelques Suisses avaient été sur la frontière ; qu'en particulier le nombre de curieux n'avait pas manqué ; mais que je ne pensais pas qu'il y en eût de *coupables* dans le sens légal du mot.)

» *Mr. de la Harpe* a affirmé qu'il n'avait pas entendu d'autres informations de ma part ; le Ministre a repris que sans doute il s'était trompé<sup>29</sup>.

» Au reste, a-t-il ajouté, nous n'avons jamais entendu désigné d'autres coupables que les complices du pillage des caisses<sup>30</sup>. Nous nous sommes élevés aussitôt, *Mr. de la Harpe* et moi, sur ce qu'aucun Suisse n'y avait participé. Il nous a demandé si nos Lois nous permettaient de punir les coupables. — *Mr. de la Harpe* a expliqué la Législature de son Canton. Quant à moi, j'ai répondu que toutes les fois que l'on sortait du droit commun, pour pouvoir répondre, il faudrait que l'on me posât un cas spécial. Le Ministre n'a plus insisté sur ce point. Il a continué à nous entretenir de l'intérêt qu'avaient les deux pays à vivre ensemble.

» Il nous a remis ensuite à chacun, de la part du Roi, *son portrait* sur une boîte enrichie de brillans<sup>31</sup>.

» Nous sommes revenus à L'Hôtel d'où nous avons adressé un *1<sup>er</sup> rapport* à *S. Ex. Mr. le Bourgmestre Hess*. J'ai écrit aussi à *Mr. le Premier Syndic*.

» Plus tard *S. Exc. Mr. le Cte de la Tour* est venu nous rendre visite accompagné de *Mr. le Bon de Vignet*.

» A 5 h. ¼ nous nous sommes rendus au *dîner du Roi* ; il y avait *Cercle* avant.

» Le *Roi*<sup>32</sup> nous a parlé longtemps. Il m'a dit en particulier : *qu'il n'oubliait jamais le séjour qu'il avait fait à Genève et ce qu'il lui devait ; qu'il serait charmé quand il trouverait l'occasion de lui rendre service, et que ce qu'il me disait était parfaitement sincère* ; Il a repris sa conversation sur la Suisse<sup>33</sup>.

» Après le dîner qui a duré 1 heure (le *Roi*, la *Reine* et 22 personnes).

» Il y a eu un nouveau *Cercle*.

» Le *Roi* s'est approché de nous, et nous a dit que si nous venions à Turin il espérait nous y voir. Il nous a répété qu'il était attaché à la Suisse ; et désirait vivement l'union entre les 2 Pays ; qu'il chargeait le Baron de Vignet, qui repartait pour la Suisse, de déclarer que quant à lui, il désirait la cessation de toutes les mesures ; mais qu'il nous répétait qu'il allait s'occuper de les faire cesser le plus promptement possible.

» Nous lui avons répondu que nous serions heureux de consigner ces paroles dans notre rapport au Directoire Fédéral.

» Nous avons ensuite *pris congé*. Nous avons encore insisté auprès du Bon de Vignet pour la *cessation immédiate*.

*Lundi 16 juin 1834.*

» Avant de quitter Chambéry j'ai remis à Mr. le Bon de Vignet en la lui recommandant de la manière la plus instant la note ci-jointe :

» *Lambert (André) de Chesne-Thônex, boucher, arrêté le 1<sup>er</sup> juin à La Roche, comme prévenu de participation*

aux désordres commis le 1<sup>er</sup> et le 2 février en Savoie, est actuellement détenu dans les prisons de Bonne Ville.

» Ce jeune homme, chasseur dans une compagnie de la milice de Genève, a fait son service Militaire, le 1<sup>er</sup> février, à Vézenas et le 2 à Compesières ; il faisait donc partie des troupes destinées à réprimer le désordre. Son capitaine en a donné un certificat, qui a été confirmé par le maire de sa Commune. Ce Magistrat y a mis assez d'intérêt pour aller lui-même à *St-Julien* et à *Bonne Ville* afin de solliciter sa mise en liberté, tant il était convaincu de l'innocence du dit *Lambert*.

» Toutes les informations parvenues au soussigné lui donnent la même conviction et l'engagent à recommander le dit André Lambert de la manière la plus particulière.

» Le 14 juin 1834. (signé) Rigaud (a. s.)<sup>34</sup>.

» Nous sommes repartis de Chambéry le Lundi 16 courant à 5 h. du matin ; et nous étions à 5 h. ¼ (après-midi) à Genève<sup>35</sup>. »

Pour terminer, voici la réponse que le roi Charles-Albert a adressée à la Confédération après la mission de MM. de la Harpe et Rigaud :

« Monsieur le *Baron de Vignet* m'a adressé depuis *Zurich*, la copie de la lettre suivante, adressée par le Roi de Sardaigne à la Confédération.

» *CHARLES-ALBERT, par la grâce de Dieu Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, Duc de Savoie, de Gênes, de Montferrat etc. etc., Prince de Piémont etc. etc.*

» Très-chers et grands amis, Alliés et Confédérés.

» Il nous a été très agréable de recevoir la Députation que vous nous avez annoncée par votre lettre du 3 de ce

mois, et la manière dont *Mr. de la Harpe*, Ancien Président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, et *Mr. Rigaud*, ancien Premier Syndic du Canton de Genève, se sont acquittés de cette mission, lui a donné encore plus de prix à nos yeux. Les sentimens qu'ils nous ont exprimés ne pouvaient être plus analogues à nos propres vœux et plus conformes au véritable intérêt que nous portons à la Confédération Suisse en général et à chacun de ses Cantons en particulier. Ces Députés vous rapporteront sans doute combien Nous leur avons montré de satisfaction. Nous aimons toutefois à vous renouveler ici l'assurance du désir sincère que Nous avons de notre côté, de maintenir constamment avec la Suisse les meilleurs rapports d'amitié et de bon voisinage. En vous assurant aussi de notre estime et de notre affection particulière, Nous prions Dieu qu'il vous ait, Très-chers et Grands Amis, Alliés et Confédérés, en Sa sainte et digne garde.

» Chambéry, le 28 juin de l'An de Grâce 1834 et de notre règne le 4<sup>me</sup>.

(signé) C. Albert.

» *A nos Très-chers et Grands Amis, Alliés et Confédérés les Avoyers et Conseil Secret de la Ville et République de Zurich, Directoire Fédéral de la Suisse.* »

G. DOLT.

#### N O T E S

<sup>1</sup> *Gazette de Lausanne* du 14 mai 1833.

<sup>2</sup> *L'expédition de Savoie de 1834 et le Canton de Vaud*, par le Dr W. Prechner, dans *Revue historique vaudoise*, 1927, p. 56.

<sup>3</sup> *Dernières années de règne de Charles-Albert*, par Costa de Beauregard, p. 464-472.

<sup>4</sup> De Genève.

<sup>5</sup> Pellegrino Rossi, diplomate et économiste français, d'origine italienne (1787-1848).

<sup>6</sup> Henri-Daniel de Rigny, amiral français (1782-1835).

<sup>7</sup> David-Richard Morier, ministre d'Angleterre en Suisse, de 1838 à 1848.

<sup>8</sup> Séverine, ministre de Russie en Suisse.

<sup>9</sup> Terme de diplomatie. Lettre, avis.

<sup>10</sup> Micheli. Nous ne trouvons rien. (?)

<sup>11</sup> Alexandre-Jean-Charles Martin, procureur général de 1827 à 1833 (1791-1861).

<sup>12</sup> Jean-Elysée, dit Joanny Massé, avocat, député à la Diète en 1831 (1791-1870).

<sup>13</sup> Louis-Amato, baron de Vignet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Sardaigne en Suisse, du 31 décembre 1831 au 16 décembre 1835.

<sup>14</sup> de la Tour, ministre des affaires étrangères du roi Charles-Albert.

<sup>15</sup> Il y a ici une note dans la marge de la main même de Rigaud, ainsi conçue : « J'ai lu ces notes à Mr. le Landamann de la Harpe ; il les a trouvées d'une parfaite exactitude ; et m'en a instamment demandé une copie. Je lui ai adressé, le 2 janvier 1836, la copie de tout ce qui se trouve marqué avec des traits rouges. »

<sup>16</sup> Egalité.

<sup>17</sup> Chaulmontet. Nous ne trouvons rien. (?)

<sup>18</sup> Léonce-Victor, duc de Broglie, ministre de Louis-Philippe (1785-1870).

<sup>19</sup> Guillaume-Prosper, baron de Barante, homme d'Etat français (1782-1866).

<sup>20</sup> Rigaud avait écrit : « J'ai. »

<sup>21</sup> Rigaud avait écrit : « Je ne sache que... »

<sup>22</sup> Giuseppe Mazzini, patriote italien, fondateur de la Jeune-Italie (1805-1872).

<sup>23</sup> Ici se termine la partie relevée pour la Harpe.

<sup>24</sup> Jean-Jacques Hess, président de la Diète fédérale en 1833 (1791-1857).

<sup>25</sup> Charles-Auguste de Gonzenbach, président du Grand Conseil zurichois (1779-1851).

<sup>26</sup> Charles-Albert fit un séjour à Genève de 1812 à 1813 (?). Voir à ce sujet : *La Jeunesse du roi Charles-Albert*, par Costa de Beaufregard, p. 16, et *Carlo-Alberto, principe di Carignano*, par Niccolò Rodolico, p. 16.

<sup>27</sup> Cajétan Tschüdi, chargé d'affaires du royaume des Deux-Siciles à Berne de 1832 à 1834, né en 1787.

<sup>28</sup> A partir de là, Rigaud a de nouveau copié pour la Harpe.

<sup>29</sup> Rigaud avait écrit : « Il y avait eu confusion de sa part. »

<sup>30</sup> De la douane.

<sup>31</sup> Ici s'arrête la transcription pour la Harpe.

<sup>32</sup> Rigaud copie pour la Harpe.

<sup>33</sup> Fin de la copie pour la Harpe.

<sup>34</sup> Ancien syndic.

<sup>35</sup> Ce récit est tiré du Journal du syndic Jean-Jacques Rigaud, dans *Papiers de famille*, 1834, III, 28 (Archives d'Etat de Genève).